



Montreuil, le 3 juin 2025

À M. Laurent MARCANGELI  
Ministre de l'Action publique, de la Fonction publique  
et de la Simplification  
[sp@action-publique.gouv.fr](mailto:sp@action-publique.gouv.fr)

N/Réf. : NP/SB/PL  
N°69\_20250603

**Objet : Préavis de grève pour la journée du 12 juin 2025 couvrant l'ensemble des fonctionnaires et salarié-es des services d'Archéologie des collectivités et établissements publics territoriaux**

Monsieur le Ministre,

La Fédération CGT des services publics pose un préavis pour couvrir les agent-es des services d'archéologie intervenant dans notre champ syndical pour la journée du 12 juin 2025, de 0 à 24 heures.

Ce préavis permettra aux agent-es concerné-es de participer à la lutte menée à l'échelle nationale et à la manifestation organisée à Paris pour défendre le patrimoine et l'emploi face à aux mesures désastreuses prises par votre gouvernement pour soustraire certains projets d'aménagement aux évaluations environnementales et archéologiques.

Cette logique libérale, qui considère l'archéologie, dont l'archéologie préventive, comme un coût, s'inscrit dans toutes vos politiques austéritaires et de dérèglementation.

Avec le projet de loi dit de « simplification de la vie économique », l'archéologie française subit les attaques les plus graves depuis 20 ans avec l'introduction d'un dangereux précédent : un droit d'exception qui permettrait à certains projets dits d'« intérêt national majeur » de se soustraire aux évaluations environnementales et archéologiques. Une atteinte directe à la loi sur l'archéologie préventive, à la recherche scientifique et à la conservation du patrimoine. Nous considérons que ces dispositions visent essentiellement à répondre aux attentes et intérêts des promoteurs et industriels au détriment de l'environnement et de la culture.

Sous prétexte d'optimisation, l'État et ses institutions réduisent les moyens, les prescriptions, les diagnostics et les fouilles. Partout, les budgets fondent : fouilles programmées, publications, diagnostics, universités, CNRS, UMR... Et pendant ce temps, les jeunes archéologues enchaînent les CDD, sans perspective. Cette politique doit cesser.

**Avec les archéologues, la Fédération CGT des services publics revendique :**

- Le respect de la loi sur l'archéologie préventive et du code du Patrimoine, avec des politiques de prescriptions à la hauteur des enjeux scientifiques, patrimoniaux et culturels ;
- Le financement des missions de service public et les recrutements pérennes à la hauteur des besoins, l'ouverture de postes aux concours, préparant le renouvellement générationnel ;
- La fin des attaques visant à imposer des logiques de rentabilité incompatibles avec les missions fondamentales de préservation du patrimoine ;

- La définition de politiques publiques, scientifiques et culturelles fortes qui dépassent les enjeux économiques pour assurer un projet de société solide et durable, où la conservation du patrimoine écologique et historique ne serait pas bradée pour répondre à des exigences budgétaires à court terme et aux intérêts financiers des promoteurs et aménageurs urbains.

Notre organisation est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Dans cette attente, recevez, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics,  
Natacha POMMET



Secrétaire générale